



**délibération :
D_2022_6_9**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 40

Votants : 49

**Objet : Contrat de
délégation de service
public pour la gestion
et l'exploitation du
multi-accueil "La bulle
aux papillons"-
Renouvellement-
Rapport sur le principe
du recours à la
concession**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame FLON Martine

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;
Vu le rapport du Président ci-annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service du multi-accueil « La bulle aux papillons » sur le territoire de la Communauté de communes du Bassée-Montois à Donnemarie-Dontilly et transmis aux membres de l'assemblée le 06 décembre 2022 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance en date du 5 décembre 2022 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant que le multi-accueil « La bulle aux papillons » est actuellement géré et exploité en délégation de service public confiée à la société LPCR ;
Considérant que le contrat signé entre la Communauté de Communes et la société LPCR a pris effet au 1er septembre 2018 pour une durée de 5 ans ;
Considérant que le contrat de délégation du service du multi-accueil « la bulle aux papillons » de la collectivité arrive donc à expiration le 1er septembre 2023 et qu'il convient d'envisager dès à présent son renouvellement ;

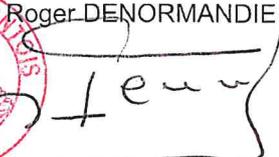
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe de l'exploitation du service du multi-accueil « La bulle aux papillons » dans le cadre d'une délégation de service public, à effet du 1er septembre 2023 ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 16/12/2022


Le secrétaire de séance



